# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015

### **SEANCE OUVERTE A 20H00**

### Présents:

Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique

MOULLET, Edith ZBINDEN DUVILLARD

MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Livio

LANZA, André PHILIPP, Bertrand FUMEAUX, conseillers

**Excusé** M. Yannick NOVELLE, conseiller

### Exécutif:

M. Dominique NOVELLE, maireMme Christine RAMBACH, adjointeM. Michel APOTHELOZ, adjoint

### Président du Conseil Municipal :

M. José NODA GONZALEZ

### Procès-verbal:

M. Loris PILLET, secrétaire communal, rédacteur du PV

### ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET POLICE MUNICIPALE PAR LA CHEFFE DE POSTE, MADAME SABINA RITTER
- II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT D'UN POINT DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE (PASSAGE DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE DE 4 A 5 ANS)
- VII. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT D'UN POINT DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES » (PASSAGE DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE DE 4 A 5 ANS)
- VIII. DELIBERATION CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE ET LES SIG
- IX. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 24.06.2015 :
  - Octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée
  - > Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus

- Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00
- Participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.00
- ➤ Octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- > Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Participation 2016 du Fonds intercommunal à l'extension du réseau interadministrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de CHF 3'300'000.00
- ➤ Participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'500'000.00
- X. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Le Président, Monsieur NODA GONZALEZ José ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers municipaux ainsi qu'à Madame Sabina RITTER, cheffe de poste de la police municipale de Bernex et les remercie pour leur présence.

# I. PRESENTATION DU PROJET POLICE MUNICIPALE PAR LA CHEFFE DE POSTE, MADAME SABINA RITTER

Madame RITTER prend la parole et présente le projet de la police municipale.

Les actions de prévention et de sensibilisation engagées par la police municipale de Bernex sont les suivantes :

- Campagne « Chiens »
- Carton jaune
- Zone 20 km/h et 30 km/h
- Une journée de prévention pour les 18-25 ans concernant les conduites à risque en véhicule motorisé « Sauver une vie »
- Présentation du service de la police municipale dans les écoles
- Opération « Bernex façades propres »
- Action canicule
- Action aînés
- Prévention cambriolage
- GE veille.

Parmi ses actions de prévention et de sensibilisation, la police municipale s'occupe également des contrôles d'usage et d'identité, de la fouille sommaire des personnes interpellées, de la fouille des véhicules, de la prévention et répression en matière de détritus, de déjections canines, de stupéfiants et de la circulation routière y compris le contrôle du stationnement, la mise en fourrière et des alcotest. Lors de manifestation, la police municipale s'occupe des demandes d'autorisations, de la mise en place du concept de sécurité, de la pose et de la gestion de la signalétique provisoire et de la sécurité durant l'évènement.

La police municipale de Bernex a pour objectif d'être proche de la population pour dialoguer avec les habitants des communes. Elle a aussi un rôle de prévention et d'assistance.

Les avantages d'une police municipale de proximité sont que les agents ont une meilleure connaissance du terrain, ils sont connus des habitants et ils peuvent s'adapter régulièrement aux changements dans la commune et réévaluer les actions en fonction des besoins. De plus, la création d'une police régionale favorise la mise en place d'actions ciblées et gérées par les communes et non plus par l'Etat.

La police municipale travaille en réseau avec d'autres organes de sécurité comme, la police cantonale, la protection civile, les agences de sécurité privée ainsi que les gardes-frontières. Le travail en réseau est un atout principal d'une police de proximité efficace et efficiente.

Il est prévu avec ce projet d'avoir pour la première année 2 agents dédiés aux communes de la Champagne. Par la suite, 4 agents devraient être en place.

Les patrouilles sont prévues du lundi au mercredi de 07 heures à 17 heures et les jeudis, vendredis et samedis de 19 heures à 24 heures.

L'ensemble des Conseillers remercie Madame RITTER pour sa présentation.

Départ de Madame RITTER à 20h45.

### II. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents. Il prie les Conseillers de bien vouloir approuver le PV de la séance du 24 juin 2015. Ce PV est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **III.RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Monsieur le Président souhaite savoir s'il y a des rapports de commission.

Madame HOWALD intervient pour la commission sécurité, feu, protection civile et police municipale et informe le Conseil que le budget a été accepté à l'unanimité par la commission. De plus, au nom de Monsieur Y. NOVELLE pour la commission environnement, traitement des déchets, TPG et trafic, Madame HOWALD informe que le budget a également été accepté et qu'une motion concernant les vélos électriques sera présentée au prochain Conseil municipal pour être votée.

Madame MOULLET intervient pour la commission sports et loisirs et informe le Conseil municipal que le partenariat avec le ski club de Bernex n'est plus d'actualité pour 2016, étant donné le peu de personnes intéressées mais que deux sorties à la neige seront organisées en janvier et mars 2016, la commission se réunira pour en discuter. De plus, sur demande de Monsieur D. NOVELLE, la commission est chargée de trouver une personne ou un club ayant effectué une belle performance sportive durant l'année 2015 pour que le prix du mérite sportif soit remis. Un flyer est déjà prêt et sera publié sur le site internet de la commune. De plus, un tout ménage sera également envoyé pour que les personnes s'annoncent. Le budget a également été approuvé à l'unanimité.

Monsieur CHRISTIN intervient pour la commission routes, canalisations, cimetière, parcs, promenades et informe le Conseil municipal que le budget a bien été présenté et validé à l'unanimité.

Monsieur PHILIPP intervient pour la commission culture et manifestation, il informe qu'il n'a rien de particulier à signaler et que tout est dans le procès-verbal de la commission cultures et manifestations. Le budget est approuvé.

Madame HENRIOD intervient pour la commission animations et sorties des aînés et informe le Conseil municipal que le budget a été validé par les commissaires.

Madame MAIO intervient pour la commission social, humanitaire, petite enfance, parascolaire, école et informe le Conseil municipal qu'ils ont abordé un gros sujet qui se trouve être celui du projet de crèche à Aire-la-Ville. Budget validé à l'unanimité.

Monsieur LANZA intervient pour la commission des bâtiments et informe le Conseil municipal qu'ils ont visité la nouvelle cuisine de la salle Duvillard et qu'après réfection celle-ci est très jolie. Le budget a également été présenté et validé.

### IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur D. NOVELLE a une communication concernant la date du dernier Conseil municipal pour 2015. Il informe que la date est avancée au mardi 15 décembre et remplace celle du mercredi 16 décembre.

### V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur D. NOVELLE informe que le 1<sup>er</sup> décembre prochain la nouvelle salle du Conseil municipal sera disponible et explique que l'Exécutif s'est interrogé quant à la future affectation de l'ancienne mairie. Trois variantes sont possibles : la transformer en appartement, la transformer en bureau ou la garder pour des locations ponctuelles et des activités communales. Il explique qu'une demande a été faite par la famille SIGAM pour qu'elle puisse exposer sa collection d'art africain. Monsieur ROCH est allé voir cette collection pour se faire une idée et d'après lui c'est une très belle collection. La famille SIGAM souhaiterait pouvoir en faire bénéficier la commune pour une durée déterminée de 5 à 6 semaines deux fois par an. La famille SIGAM viendra présenter son projet lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il rappelle que l'affectation des bâtiments communaux est du ressort de l'Exécutif, selon l'art.48 de la loi sur les communes. Malgré tout, Il reste ouvert à d'autres propositions.

Madame MOULLET souhaite savoir si cette salle sera louée. Monsieur D. NOVELLE lui répond oui mais que dans le cas de la famille SIGAM elle sera mise à disposition gratuitement.

Madame MOULLET demande s'il va falloir prévoir des coûts pour la sécurité ou les assurances. Monsieur D. NOVELLE lui répond que oui mais que ce ne sont pas de gros montants.

Madame HOWALD souhaite savoir que deviendra cette salle une fois les 6 semaines d'utilisation écoulées. Monsieur D. NOVELLE lui répond que cette salle pourra être louée à titre privé, ou mise à disposition des associations communales.

Monsieur D. NOVELLE donne une information concernant les Cheneviers et rappelle que pour tous les habitants d'Aire-la-Ville qui amèneraient des détritus directement à l'usine, le dépôt est gratuit par contre pour les entreprises le service est payant.

Monsieur D. NOVELLE demande si des Conseillers sont intéressés à faire partie d'une nouvelle commission Ad hoc pour les naturalisations. L'avantage de cette commission est que lorsqu'une demande est déposée, les commissaires peuvent prendre contact avec la personne en question et analyser le dossier dans son intégralité avant de faire un résumé au Conseil municipal pour le vote. Il précise que d'autres communes ont recours au même système et qu'une réponse est à donner au secrétariat de la mairie au plus tard le jeudi 24 septembre 2015.

### VI. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT D'UN POINT DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE (PASSAGE DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE DE 4 A 5 ANS)

Le Président demande si tout le monde a reçu les documents, et si ceux-ci amènent des commentaires ou des questions.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### Texte de la délibération :

### Modification des statuts de la Fondation communale pour le chauffage de la commune d'Aire-la-Ville

Vu le passage de la durée de la législature de quatre à cinq ans selon la nouvelle constitution;

vu la décision du Conseil de Fondation du 15.06.2015 d'accepter le projet de modification des statuts,

vu l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal

### DECIDE

### Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'approuver la modification suivante des statuts de la Fondation communale pour le chauffage de la commune d'Aire-la-Ville du 09.06.2008 (adoptés par le Conseil d'Etat le 15 octobre 2008) :

Article 9. alinéa 1

- « Les membres du conseil de fondation sont nommés pour **cinq** ans au début de chaque législature, soit au premier Conseil municipal du mois de juin suivant les élections pour les membres élus par le Conseil municipal, respectivement dans la première semaine du mois de juin pour les membres désignés par l'exécutif ou en émanant. Les membres du conseil sont indéfiniment rééligibles.
- 2. De demander au département présidentiel de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de cette modification des statuts par le Grand Conseil.

# VII. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT D'UN POINT DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES » (PASSAGE DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE DE 4 A 5 ANS)

Le Présidente demande si tout le monde a reçu les documents, et si ceux-ci amènent des commentaires ou des questions.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### Texte de la délibération :

## Modification des statuts de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes »

Vu le passage de la durée de la législature de quatre à cinq ans selon la nouvelle constitution;

vu l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal

### DECIDE

### Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- 3. D'approuver la modification suivante des statuts de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes » du 19 septembre 1988 (approuvés par le Grand Conseil le 12 mai 1989) :
  - Article 9, alinéa 1 Nomination
  - « Les membres du conseil de fondation sont élus pour cinq ans, au début de chaque législature, et sont rééligibles. »
- 4. De demander au département présidentiel de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de cette modification des statuts par le Grand Conseil.

## VIII. DELIBERATION CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE ET LES SIG

Le Présidente demande si tout le monde a reçu les documents, et si ceux-ci amènent des commentaires ou des questions.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### Texte de la délibération :

### Constitution de servitude en faveur des Services Industriels de Genève

Vu la demande des Services Industriels de Genève (ci-après SIG) de leur accorder une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux exigences nouvelles une construction légère en élévation comprenant un poste de transformation servant à alimenter en énergie électrique les immeubles de la région avoisinante, et une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien des canalisations souterraines pour l'électricité sur la parcelle N° 218,

Vu que la commune d'Aire-la-Ville est propriétaire de la parcelle 218,

### vu le plan de servitude établi par les SIG,

# vu le projet d'acte notarié, établi par Maître Nathalie BEAUD ZURCHER le 29 juin 2015,

vu les négociations entre les SIG et la commune,

vu l'article 30 alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

### DECIDE

### Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- 1. D'accepter que soit inscrite, moyennant le versement unique et forfaitaire d'une indemnité de CHF 5'630.00, au profit des SIG sur la parcelle N° 218, propriété de la commune d'Aire-la-Ville, une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux exigences nouvelles une construction légère en élévation comprenant un poste de transformation servant à alimenter en énergie électrique les immeubles de la région avoisinante, telle que prévue sur le plan de servitude et dans le projet d'acte notarié annexés,
- 2. D'accepter que soit inscrite, moyennant le versement unique et forfaitaire d'une indemnité de CHF 810.00, au profit des SIG, une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien des canalisations souterraines pour l'électricité sur la parcelle N° 218, telle que prévue sur le plan de servitude et dans le projet d'acte notarié annexés.
- 3. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

Précision : Cela concerne la nouvelle cabine électrique déplacée vers le préau de l'école.

### IX. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 24.06.2015 :

Le Présidente demande si tout le monde a reçu les documents, et si ceux-ci amènent des commentaires ou des questions.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande aux Conseillers de bien vouloir approuver les 9 décisions de l'ACG. 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### X. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Le Président lit un courrier à titre informatif daté du 25 août 2015 et adressé par l'association des intérêts de Vernier village (AIVV) à Monsieur Thierry APOTHELOZ, maire de Vernier, concernant l'initiative communale pour plus de logements et moins de nuisances, transformé en pétition.

Monsieur CHRISTIN informe le Conseil qu'une décision a été prise par la commission des routes concernant la demande de Madame ZBINDEN pour la pose de poubelles sur le parking du cimetière. Après discussion en commission, il a été décidé qu'aucune poubelle supplémentaire ne sera ajoutée.

Monsieur LANZA souhaite savoir si la nouvelle gravière située à proximité de la route de Verbois a des horaires à respecter avant de commencer la journée. Il dit qu'à 06h30, le travail commence et que cela n'est pas très agréable. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'il va se renseigner.

Madame HOWALD informe qu'on lui a signalé que depuis que la zone sportive est terminée les véhicules de l'entreprise TRUCHET roulent beaucoup trop vite et qu'il serait peut-être judicieux de leur faire parvenir un courrier avec un rappel des règles en vigueur dans la commune, telle que la limitation à 30 km/h. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'il est prévu d'envoyer un courrier à l'entreprise TRUCHET et également aux TPG.

Monsieur ELTSCHINGER pense que sur la zone sportive, il manque peut-être une zone d'eau avec des jeux aquatiques ou des brumisateurs pour que les sportifs puissent se rafraîchir en cas de grosses chaleurs et éviter un malaise comme cela est arrivé cet été. Monsieur PHILIPP intervient et répond que cela dépend des années et qu'en effet cela aurait pu être utile, mais sans certitude pour celles à venir.

Monsieur PHILIPP souhaite avoir des informations quant à la somme de CHF 70'000.00 mise au budget pour l'achat de la nouvelle table du Conseil municipal. Monsieur D. NOVELLE lui répond, qu'en effet cette somme est importante mais qu'elle a été mise au budget dans le but de couvrir également du mobilier de la future salle du Conseil municipal. Il rappelle que la table actuelle du Conseil municipal avait coûté à l'époque environ CHF 35'000.00, et que celle choisie pour la nouvelle salle sera faite sur mesure et artisanalement par un menuisier du canton. Elle servira également pour les mariages, d'où l'importance d'avoir une table de qualité.

Monsieur PHILIPP ne comprend pas pourquoi la mairie ne fait pas appel aux compétences genevoises, par exemple l'école des métiers. Monsieur D. NOVELLE souhaite savoir pourquoi il n'a pas informé le Conseil de ces possibilités plus tôt. Monsieur PHILIPP lui répond qu'il n'a eu connaissance de ces informations que dernièrement. Il souhaite également savoir où ira la table actuelle du Conseil municipal. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'elle restera en place ici ainsi que les fauteuils.

Madame MOULLET a constaté que dans le budget de la commission des routes, canalisations, parcs et promenades une rubrique était présente pour l'élargissement et la réfection du grillage du terrain de football mais que rien n'était prévu pour la réhabilitation du terrain de tennis club. Elle rappelle également que le 29 avril dernier une demande du tennis club avait été faite à l'ancien Exécutif afin d'étudier la faisabilité de la réfection du ce terrain. Monsieur D. NOVELLE lui répond d'une part qu'effectivement le grillage du terrain de football sera mis au budget pour 2016 et d'autre part que l'Exécutif a mandaté un bureau d'architecte afin d'établir un avant-projet sur la réfection du terrain de tennis et cet avant-projet sera présenté à l'Exécutif pour la fin octobre 2015 au plus tard.

Monsieur HAMA pense qu'il serait judicieux de séparer en deux le sous-sol de la salle polyvalente où jouent les pétanqueurs et de déplacer l'un des terrains, pour que tout soit réuni. L'autre partie serait utilisée pour d'autres activités.

Monsieur D. NOVELLE dit que sur le principe il est d'accord mais il souhaite savoir qui va entreprendre ces travaux. Monsieur HAMA propose un partenariat où les frais seraient divisés en deux. Monsieur D. NOVELLE lui répond que si la commune créé un nouveau local pour son propre usage les différents frais incomberont à la mairie mais que pour le déplacement du terrain cela pourrait être aux frais des pétanqueurs. Il faut se mettre d'accord pour savoir qui fait quoi. Monsieur D. NOVELLE pense qu'il faudrait provoquer une séance avec le comité de la pétanque et se rendre directement sur les lieux. La mairie reste en attente du courrier du comité de la pétanque pour la rencontre. Monsieur HAMA va en parler avec l'association « les Boules-d'Aire ».

Monsieur le Président fait un tour de table et souhaite savoir s'il y a des remarques ou des questions. Aucune question ni remarque n'est formulée, il lève la séance.

La séance est levée à 21 h. 15.